

# FEUILLET D'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



## Préparation aux sinistres

### **Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!**

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens [Se préparer aux sinistres](#).

### **Comment se préparer à la maison**

- Vous renseigner, auprès de votre municipalité ou sur Internet, sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger.
- Préparer votre Plan familial d'urgence
- Avoir en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles essentiels qui vous permettront de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence et que vous pourrez emporter en cas d'évacuation.
- Faites le plan d'évacuation de votre maison.
- Assurer convenablement vos biens.

### **Se préparer à une urgence en voiture**

- En cas de panne, d'accident ou simplement pour affronter l'hiver, ayez une [trousse de secours](#) pour la voiture.
- Avant de prendre la route, [consulter les conditions routières sur Québec 511](#)
- Si les conditions routières sont difficiles, ne vous déplacez qu'en cas d'absolue nécessité.

### **Se préparer en tant que personne ayant des besoins particuliers**

Si vous êtes une personne vivant avec des besoins particuliers, les conséquences d'une situation d'urgence peuvent être plus importantes en raison, par exemple, de votre dépendance à l'alimentation électrique pour faire fonctionner certains équipements essentiels à votre bien-être. En accomplissant des gestes simples maintenant, vous pouvez vous préparer en fonction de vos besoins particuliers.

## Obtenir de l'aide financière après un sinistre

Les propriétaires et locataires qui ont été touchés par un sinistre peuvent demander une aide financière ou une indemnisation.

Consulter la section relative à l'[aide financière](#) sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site du ministère de la Sécurité publique du Québec à l'adresse suivante :

[Se prépare aux sinistres](#)

[Québec.ca \(Urgence Québec\)](#)

[Site du Ministère de la Sécurité publique](#)

Numéro d'urgence 24/7 COG : 1-866-776-8345

LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC « UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE »